

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF457

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 51

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer le report d'une année, introduit par le Sénat, de l'application de la taxe sur les contrats à durée déterminée dits d'usage prévue au présent article.